

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1** Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier 2600714 et sous le nom « **Éco Bad O'Village X** ». Il se déroule les 14 et 15 novembre 2026 au Gymnase Yannick Noah, 22 rue Jean Jaurès 78780 Maurecourt sur 7 terrains.
- 1.2** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard la veille du tournoi et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4** Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2 (possibilité de retirer cet article si la compétition ne nécessite pas de JA).
- 1.5** Le GEO principal de la compétition est **Cyrille GUILLOUX**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1** Le tournoi « **Éco Bad O'Village X** » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « sénior » et « vétéran ».
- 2.2** Les séries proposées sont les doubles hommes, doubles dames et doubles mixte.
- 2.3** Chaque tableau est ouvert aux compétiteurs dont le classement est strictement inférieur à R5. Chaque tableau sera joué intégralement sur une journée.
Le double dame et le double homme le samedi, et le double mixte le dimanche.
Dans la mesure du possible des petites finales se joueront dans chaque série.
Les tableaux seront découpés en plusieurs séries avec le classement (à j - 30) du meilleur joueur ou de la meilleure joueuse des deux comme critère qui déterminera la série dans laquelle évoluera la paire.
- 2.4** Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) (avec 2 sortants par poule suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5** En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.
- 2.6** En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7** Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 paires en double (possibilité de restreindre aussi en imposant un nombre de clubs différents).
- 2.8** Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1** Les inscriptions sont ouvertes à partir du **15 Aout à 10h00**.
- 3.2** La date limite d'inscription est fixée au **Samedi 17 Octobre 2026 à 23h59**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.3** Le nombre maximum d'inscrits est de **500** joueurs.

Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées ou mise en ligne au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription. Dans un tournoi par lots, dès que les tableaux sont complets, l'organisateur doit communiquer au maximum sous une semaine aux joueurs une position en liste d'attente et ne pas attendre la date limite d'inscription. L'organisateur doit indiquer "Le statut complet du tournoi ou des tableaux" sur Badnet dans "L'info minute".

- 3.4** La date du tirage au sort est fixée au **Lundi 01 Novembre 2026**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.
- 3.5** Les inscriptions et le règlement se font directement et uniquement sur Badnet.
- 3.6** La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**
- 3.7** Les frais d'inscription s'élèvent à **17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.8** Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement à la date limite d'inscription **en s'appuyant sur le meilleur CPPH** de la paire.
- 3.9** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 07h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h00 à 19h00
- 3.10** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au tournoi **ÉcoBad O'Village X** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait sur l'interface MyFFBAD.
- 4.2** Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3** Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4** Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit par mail tournoi@mab78.fr à l'organisateur, dans les plus brefs délais.



Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours

suivant la compétition) un justificatif sur MyFFBAD. **Une copie du justificatif pourra également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

- 4.5** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1** Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *CBX BLUE*
- 5.6** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7** Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8** Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9** Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge-arbitre (ou le GEO si la compétition ne nécessite pas de JA) en début de compétition.
- 5.10** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12** La participation au tournoi **ÉcoBad O'Village** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement. Lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13** Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.14** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.